



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le 30/09/2026	
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_197-DE	

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Programme « Territoires Volontaires » – convention de partenariat pour la mise en œuvre de projets de volontariat international

Numéro de délibération : CC2026_197

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY

Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 106

Votants : 120

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Programme « Territoires Volontaires » – convention de partenariat pour la mise en œuvre de projets internationaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_197-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°CC2024_124 du 18/12/2024 et n°CC2025_116 du 06/10/2025 approuvant le renouvellement de la Convention territoriale globale et son plan d'actions,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°CC2024_064 du 03/06/2024 et n°CC2025_116 du 06/10/2025 approuvant le renouvellement du Projet éducatif de territoire et son plan d'actions,

Considérant le programme « Territoires Volontaires », soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et piloté par France Volontaires,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté développe, dans le cadre de ses politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, des actions visant à favoriser l'autonomie, l'engagement, la citoyenneté, la mobilité et l'ouverture culturelle des jeunes du territoire,

Considérant que le Volontariat international d'échange et de solidarité constitue un outil permettant aux jeunes de vivre une expérience concrète d'engagement, de développer leur autonomie, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'ouvrir à d'autres cultures, à d'autres réalités sociales et aux collectivités, de faciliter l'accès au volontariat,

Les expériences de mobilité internationale peuvent contribuer au parcours personnel, citoyen et professionnel des jeunes et favoriser leur capacité à prendre des initiatives et à s'investir dans des projets collectifs.

Ces opportunités de mobilité et de volontariat peuvent également bénéficier à des jeunes qui, pour des raisons sociales, économiques ou géographiques, sont éloignés des dispositifs internationaux et auxquels le territoire souhaite pouvoir proposer des expériences nouvelles et structurantes.

Ce programme propose aux collectivités territoriales un accompagnement coordonné par France Volontaires et assuré par des opérateurs partenaires identifiés.

Le projet déposé par Vals de Saintonge Communauté, accompagné par la Mission Locale de la Saintonge, dans le cadre du cinquième appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires » a été retenu par le comité de sélection du programme. Celui-ci prévoit la réalisation de deux missions de volontariat d'une durée de sept mois :

- une mission en Engagement de Service Civique à l'international, comprenant six mois en Tunisie
- une mission en Engagement de Service Civique en réciprocité, d'une durée de sept mois en France

La mission en réciprocité permettra l'accueil en France d'un jeune volontaire et favorisera les échanges interculturels, la découverte des territoires ainsi que l'enrichissement des jeunes et des acteurs locaux.

La convention de partenariat précise les engagements respectifs de Vals de Saintonge Communauté, de la Mission Locale de la Saintonge et de France Volontaires pour la mise en œuvre, le suivi, l'accompagnement, l'évaluation et la valorisation du projet.

Vals de Saintonge Communauté s'engage notamment à participer aux espaces collectifs et aux actions de renforcement des compétences prévus par le programme, à identifier une personne référente, à contribuer à la construction et au suivi des missions, à participer à la sélection des volontaires, à contribuer à la communication et à l'évaluation du programme et à assurer le cofinancement prévu au budget prévisionnel.

La Mission Locale de la Saintonge assurera notamment l'identification des partenaires d'accueil, la

conception des missions, le recrutement et la sélection des volontaires et pédagogique, leur préparation au départ, leur accompagnement pendant la mission et leur accompagnement au retour,

France Volontaires assure la coordination générale du programme, organise les espaces de coordination entre les partenaires, facilite la mise en relation avec les partenaires territoriaux et internationaux et assure le suivi, l'évaluation et la capitalisation du programme,

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 25 916 € :

Participations	
France Volontaires, à travers le programme Territoires Volontaires	6 887 €
Agence du Service Civique	9 958 €
Vals de Saintonge Communauté (participation financière maximale)	9 071 €

La convention prévoit un premier versement de Vals de Saintonge Communauté à hauteur de 6 349 €, correspondant à 70 % de sa participation, sur demande de l'Opérateur Partenaire à la signature de la convention, puis le versement du solde selon les modalités prévues par la convention et au regard des rapports techniques et financiers transmis,

La convention partenariale (en annexe) prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 30 juin 2028.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la participation de Vals de Saintonge Communauté au programme « Territoires Volontaires » et la mise en œuvre du projet retenu dans le cadre du cinquième appel à manifestation d'intérêt,
- d'approuver la mise en œuvre de deux missions de volontariat d'une durée de sept mois :
 - une mission en Engagement de Service Civique à l'international, comprenant six mois en Tunisie, permettant à un jeune du territoire de vivre une expérience de mobilité internationale, de solidarité et d'engagement citoyen,
 - une mission en Engagement de Service Civique en réciprocité, d'une durée de sept mois en France, favorisant les échanges interculturels et la découverte réciproque entre les jeunes et les territoires,
- d'autoriser madame la présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat avec la Mission Locale de la Saintonge et France Volontaires ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- d'autoriser madame la présidente, ou son représentant, à signer les éventuels avenants à la convention, dès lors que ceux-ci n'ont pas pour effet d'augmenter la participation financière maximale de Vals de Saintonge Communauté au-delà du montant de 9 071 € approuvé par la présente délibération.

Toute augmentation de la participation financière de Vals de Saintonge Communauté devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Adopté à la majorité.

- Pour : 85
- Contre : 21
- Abstention : 14

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_197-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026